

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 octobre 2006



COMPTE - RENDU

- | -

**OUVERTURE DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille six, le 17 du mois d'octobre 2006 à 17 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

A l'ouverture de la séance, Monsieur Gaby CHARROUX a procédé à l'appel nominal des délégués. A l'issue de celui-ci, le quorum a été constaté.

Etat des présents à l'ouverture de la séance :

TITULAIRES PRÉSENTS :

M. Gaby **CHARROUX**, Président, Mme Patricia **FERNANDEZ**, Vice-présidente, M. Christian **BEUILLARD**, Vice-président, M. Jean **GONTERO**, Vice-président
Mme Evelyne **SANTORU**, Mme Pierrette **CHAFFANJON**, M. Marc **FRISICANO**,
M. Jean-Claude **CHEINET**, M. René **GIORGETTI**
M. Louis **PHILIPPE**, Mme Dominique **IZQUIERDO**, Conseillers Communautaires.

SUPPLEANTS PRÉSENTS :

Mme Rose-Marie **QUAGLIATA**, représentant M. Michel **CORDONNIER** (excusé),
M. Serge **TOURNIER**, représentant M. Marc **DEPAGNE** (excusé)

EXCUSÉS :

M. Paul **LOMBARD**
M. Florian **SALAZAR-MARTIN**,
M. Vincent **THERON**
Mme Marlène **BACON**
Mme Françoise **EYNAUD**,
Mme Rosalba **CERBONI**,
M. Michel **VAXES**,
M. François **DELLOUE**.

ABSENTS :

M. Jean-Pierre **REGIS**,
M. Roger **CAMOIN**,
M. Alain **SALDUCCI**,



Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Communautaire, **Monsieur Louis PHILIPPE**, ayant réuni l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Intervention de M. CHARROUX :

Avant que nous démarrions les travaux du Conseil Communautaire qui comprendra un certain nombre de délibérations et puis trois points d'information sans délibération, je voudrais vous faire en quelques mots une déclaration très brève.

Vous n'ignorez pas, chers amis, que Paul Lombard, en tant que Maire de la Ville de Martigues, et Jean Gontéro, adjoint aux Travaux et Marchés publics, ainsi d'ailleurs que Dominique Lefèvre, Directeur de la SEMOVIM, ont comparu récemment devant le Tribunal correctionnel de Marseille pour la passation du marché du magazine « Reflets ».

Le réquisitoire prononcé, s'il remet en question l'aspect purement technique et légal de la procédure, montre et affirme qu'il n'y a eu aucune malversation ou enrichissement personnel.

Quelle que soit l'issue du délibéré, le 3 novembre prochain, l'intégrité du Maire de la Ville de Martigues et de son délégué aux Travaux et Marchés publics, notre ami Jean Gontéro, a été atteinte. Je vous demanderai donc, au nom de l'engagement et de leur dévouement pour leur ville, de bien vouloir vous joindre à moi pour leur apporter tout notre soutien et toute notre amitié

Monsieur le Président de séance invite l'Assemblée à **APPROUVER LE PROCES-VERBAL** de la séance du 1^{er} juillet 2006 affiché le 17 juillet 2006 au siège de la Communauté d'Agglomération et dans les mairies des villes membres de celle-ci. Ce document a été transmis aux membres du Conseil Communautaire le 12 Juillet 2006

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Puis l'Assemblée a été invitée à délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

- II -

EXAMEN DES QUESTIONS

INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

1 - RÉGIE DES EAUX - BUDGET ANNEXE - DÉCISION MODIFICATIVE

RAPPORTEUR : M.GONTERO

Considérant qu'il importe, pour la régularisation des opérations comptables de la Régie des Eaux de procéder à un virement de crédit, le Conseil Communautaire est invité à adopter le virement de crédit au titre de l'exercice 2006 soit 16 000 euros en section d'investissement

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2 - RÉGIE D'ASSAINISSEMENT - BUDGET ANNEXE - DÉCISION MODIFICATIVE

RAPPORTEUR : M.GONTERO

Considérant qu'il importe, pour la régularisation des opérations comptables de la Régie d'Assainissement de procéder à un virement de crédit, le Conseil Communautaire est invité à adopter le virement de crédit au titre de l'exercice 2006 soit 5 000 euros en section d'investissement et 23 000 euros en section d'exploitation.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

3 - RÉGIE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT - PROTOCOLE SUR LES MODALITÉS DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES

RAPPORTEUR : M.GONTERO

Par décision n°2.2001, une régie de recettes a été instituée pour permettre le recouvrement des redevances et prestations de la Régie des Eaux et Assainissement.

Il convient aujourd'hui de préciser les modalités de recouvrement de ces recettes.

Les encaissements des facturations des rôles sont affectés dans un premier temps sur le budget de l'Eau, la ventilation sur le budget de l'Assainissement se faisant régulièrement chaque mois et au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.

Les restes à recouvrer, Eau et Assainissement, pour en faciliter l'encaissement, sont regroupés sur des titres individuels affectés sur le budget de l'Assainissement, la contrepartie Eau étant soldée par un mandat global établi sur le budget de l'Assainissement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

4 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

RAPPORTEUR : M.GONTERO

Il convient d'admettre en non valeur les sommes non recouvrées figurant aux états présentés par le Trésorier Principal d'un montant total de 1 517,01 €.

Le Conseil Communautaire est invité à admettre en non valeur les sommes suivantes :

AIACHA Restaurant Le Petit Naples 5, rue Lombard 13500 MARTIGUES	Assainissement Titre 1110 /2004 N'habite pas à l'adresse indiquée	52,22€
VIDAL 1 rue Gambetta 13110 PORT DE BOUC	Assainissement Titre 532 /2006 Somme modique	2 ,98€
Mme PEREZ Traverse de la Jetée du Port 13117 LAVERA	Assainissement Titre 644 /2003 Vente	50,64€
Mme SOAVI Guylaine 65 rue des Laurons 13117 LAVERA	Assainissement Titre 110 /2005 Somme modique	0,10€
Mr GHENAM Mohamed Allée Charles Cros 13117 LAVERA	Assainissement Titre 240 /2005 personne décédée	27,50€
Mr GABBI Laurent 8, rue Brauquier 13920 SAINT MITRE LES REMPARTS	Assainissement Titre 338 /2004 N'habite pas à l'adresse indiquée	40,76€
Société Flipper le Dauphin Avenue Maurice Thorez 13110 PORT DE BOUC	Assainissement Titre 40 /2004 Liquidation judiciaire	971,31€
ESPACE ET COIFFURE 16, rue Lamartine 13500 MARTIGUES	Assainissement Titre 131 /2003 Liquidation judiciaire	219,27€
BUREAU VERITAS Place des reflets 92400 COURBEVOIE	Assainissement Titre 914/2003 Somme modique	21,17€
Mme ROCH-VERDURA 34400 LUNEL	Assainissement Titre 1009/2001 Somme modique	36,81€
Mr MERZKANE Ali Allée de Patorgue 13920 ST MITRE LES REMPARTS	Assainissement Titre 609/2001 Somme modique	1,62€
Mr VITELLARO Claude 97, rue Mandrini 97600 MAMOUDZOU	Assainissement Titre 1093/2003 N'habite pas à l'adresse indiquée	27,17€

Mme JOSSE Andrée Carrer de Avall 66320 RIGADA	Assainissement Titre 233/2003 Somme modique	15,93€
CHAPTEL Montée de la Préfecture 13500 MARTIGUES	Assainissement Titre 10/2003 N'habite pas à l'adresse indiquée	16,36€

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

5 - MARCHÉ PUBLIC - GROUPEMENT DE COMMANDES - CRÉATION DE LA VOIRIE DU VAL D'AZUR ET DESSERTE EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT - CONVENTION COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION / VILLE DE MARTIGUES

RAPPORTEUR : M.GONTERO

La Ville de Martigues projette la réalisation d'une nouvelle route, ci-après nommée la rue du Val d'Azur.

De nombreux projets immobiliers de part et d'autre devront voir le jour à court et moyen terme. Ainsi, la Régie des Eaux et Assainissement de la Communauté d'Agglomération envisage la pose des réseaux d'eau potable et d'assainissement, permettant de desservir ces futurs aménagements.

Il convient donc de prévoir, dès aujourd'hui, un groupement de commande entre la Ville de Martigues et la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre, pour la future consultation d'entreprise.

Le coordinateur de cette procédure sera la Ville de Martigues.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

6 - P.I.D.A.F. DES ÉTANGS - PROGRAMME 2006 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2005-119 DU 5 NOVEMBRE 2005

RAPPORTEUR : M.CHEINET

Par délibération n°2005-119 du 4 novembre 2005, le Conseil Communautaire avait délibéré pour solliciter des subventions au titre du programme 2006 du PIDAF des Etangs ; les travaux portaient sur deux opérations sur Saint Mitre les Remparts et une opération sur la commune de Martigues, pour un montant de 53 300 € ht.

Suite à l'avis formulé par la Commission Technique Etat-Département signifié par courrier du 6 juin 2006, il convient de modifier le programme 2006 du PIDAF des Etangs. Il comprend désormais les opérations suivantes :

- . Saint Mitre les Remparts, Le Pourra, 6 Ha, amélioration sylvicole à caractère DFCl, estimée à 15 000 € H.T.*
- . Saint Mitre Les Remparts, les Tours Gros, 6,5 Ha, amélioration sylvicole à caractère DFCl, estimée à 17 6000 € H.T.*

Soit un coût total de travaux de 32 600 € H.T.

Le plan de financement des travaux sera le suivant :

- Etat 40% soit 13040 €
- Département 40 % soit 13 040 €
- Autofinancement 20 % soit 6 520 €

La maîtrise d'œuvre étant estimée à 3 260 € HT, le coût total de ce programme, que le Conseil Communautaire est invité à approuver, est de 35 860 € HT.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**7 - BUDGET 2006 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - CRÉDITS POUR
FONCTIONNEMENT DES SERVICES TRANSFÉRÉS AU 1^{er} JUILLET 2006**

RAPPORTEUR : M.CHARROUX

Par délibération n°2006-42 du 12 mai 2006, les compétences « développement économique » et «insertion, emploi et formation » des Villes de Martigues et de Saint Mitre les Remparts ont été transférés à la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre.

Afin d'assurer le fonctionnement des services de la Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} juillet jusqu'à la fin de l'année, le Conseil Communautaire est invité à approuver la décision modificative n°2 portant ouverture de crédits comme suit.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

	OUVERTURE DE CREDITS					
LIBELLES	928122 CET VALENTOULIN	928123 COLLECTE ET TRI SELECTIF	92820 AMENAGEMENT URBAIN	92900 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	92904 EMPLOI FORMATION INSERTION	EQUILIBRE D.M. N°1
DEPENSES	-30 000,00	-140 000,00	-70 000,00	60 700,00	179 300,00	-
SERVICES EXTERIEURS CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES ETUDES ET RECHERCHES AUTRES FRAIS DIVERS		-100 000,00	-70 000,00			
AUTRES SERVICES EXTERIEURS TRANSPORTS DIVERS		-40 000,00				
IMPOTS TAXES VERST ASSIMILES VERSEMENT DE TRANSPORTS COTISAT. AU CENTRE NATIONAL ET CGPFT				1 200,00	900,00 4 000,00	
CHARGES DE PERSONNEL REMUN. PRINCIP. PERSO. TITULAIRE INDEMN. DE RESIDENCE PERS. TITULAIRE AUTRES INDEMNITES PERSO. TITULAIRE REMUNERATION PRINC. PERSO. NON TITUL. REMUNERATION DES APPRENTIS COTISATIONS A L'URSSAF COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE COTISATIONS AUX ASSEDIC PRESTAT. VERSEES POUR LE COMPTE FNAL CONT. AU FONDS DE CPA				30 000,00 2 000,00 7 000,00 11 000,00 4 000,00 5 000,00 300,00 50,00 150,00	47 000,00 4 000,00 11 000,00 65 000,00 26 000,00 18 000,00 3 000,00 100,00 300,00	
IMPOTS ET TAXES AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITE	-30 000,00					

QUESTIONS N°8 A 10 : INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

8 - ENQUÊTE MENAGES DÉPLACEMENTS - CONVENTION A INTERVENIR AVEC LE CONSEIL REGIONAL

RAPPORTEUR : MME FERNANDEZ

Le Président du Conseil Régional a saisi la Communauté d'Agglomération pour participer à une enquête ménages-déplacements.

Cette participation prendrait deux formes :

- une participation à un comité de pilotage associant l'ensemble des partenaires
- une participation financière : le budget prévisionnel s'élève à un montant de l'ordre de 2,8M€ hors taxes, avec une clef de répartition qui prévoit une participation du Conseil Régional de 25 %, du Conseil Général de 20 %, et pour la Communauté, la participation est de l'ordre de 2 %.

Cette enquête consiste à disposer d'informations fiables et actualisées sur les pratiques de déplacements des habitants au sein de l'aire urbaine Marseille – Aix-en-Provence, de mettre en place une enquête ménages sur un panel identifié d'habitants de façon à permettre de préciser sur le plan technique, un périmètre pertinent d'étude, une méthodologie d'enquête et un calendrier prévisionnel.

En tant qu'autorité organisatrice de transport, nous avons à donner une réponse au Conseil Régional.

Intervention de M. BEUILLARD :

En tant que représentant de la ville de Saint-Mitre-les-Remparts, mon avis est fortement négatif sur ce point : trop de flou subsiste en ce qui concerne le type de données qui seront restituées, les délais de restitution, et l'échantillon qui concernera notre agglomération.

Par ailleurs, il faut savoir que d'autres études vont se dérouler dans le cadre du SCOT et du PDU, et quant à la cohérence entre toutes ces études, permettez-moi de m'interroger.

Intervention de M. FRISICANO :

L'enquête ménages est lourde mais est nécessaire pour le devenir du transport dans les Bouches-du-Rhône, et en ce qui nous concerne, pour le territoire de la CAOEB. La dernière enquête ménages date de 1997 et il est vrai que le rendu a été donné en 1999, mais tout ce qui se prévoit dans les Bouches-du-Rhône en matière de transport se base sur l'enquête de 1997 qui est maintenant obsolète.

Je pense donc qu'une telle enquête apporte une vision assez complète et suis favorable à la participation de la Communauté d'Agglomération.

Intervention de M. GIORGETTI :

Par rapport aux échanges qui se font notamment sur la métropole de Marseille et notre secteur, que ce soit au niveau des étudiants, au niveau des travailleurs qui vont sur EUROMED, etc., il nous faut une connaissance un peu plus fine du problème, d'autant que la ligne Côte Bleue a déjà vu son cadencement augmenter, ainsi que les améliorations nécessaires apportées ou à apporter.

Nous sommes favorables à cette enquête car la Communauté est aussi transporteur et qu'elle devra discuter dans l'avenir avec ses partenaires, pour examiner comment connecter nos lignes avec Ouest Provence et le CITEB.

Intervention de Mme FERNANDEZ :

Nous disposerons d'une photographie complète des pratiques de nos populations en matière de transports et cela nous permettra d'agir sur l'avenir.

A partir de cette enquête, seront prises des décisions qui permettront de valider et d'invalider certains trajets, ou la possibilité de mettre en place des types de transports adaptés aux usagers.

Intervention de M. CHARROUX :

Des points de vue différents se sont exprimés et c'est le sens même de nos travaux.

Nous sommes tous sensibles à la question de la gestion des finances publiques, et il est vrai le montant prévisionnel total de l'étude, 2.800.000 €, peut interpeller, surtout que dans le même temps nous avons tant au niveau du Schéma de Cohérence Territoriale, que de notre propre Plan de Déplacements Urbains et aussi des enquêtes qui se mènent au niveau de la Coopération Métropolitaine, l'engagement d'études, d'analyses et de diagnostics un peu sur les mêmes questions.

Intervention de M. BEUILLARD :

Je voudrais que l'on prenne date, et on verra dans quelques années, après la restitution de ce document, l'usage que l'on pourra en faire.

Intervention de M. CHARROUX :

Nous avons entendu tous les points de vue ; ils nous aideront à prendre des décisions lors d'un prochain conseil communautaire.

Un Comité de pilotage sera chargé de la mise en œuvre de l'étude, et au sein de celui-ci, pourront s'exprimer tous les points de vue.

**9 - ÉLABORATION DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS – DOCUMENT DE TRAVAIL
– CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

RAPPORTEUR : M CHARROUX

La Communauté, dans son périmètre de transports urbains, est l'autorité organisatrice avec un service de transports urbains qui est assuré sous forme de régie. La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie, qui s'intitule la loi LAURE du 30 décembre 1996, rend obligatoire l'élaboration de Plans de Déplacements Urbains dans les agglomérations de plus de 100.000 habitants, ce qui n'est pas tout à fait notre cas, mais, les villes de Martigues et Port-de-Bouc sont incluses dans l'agglomération Aix – Marseille, Saint-Mitre-les-Remparts, étant considérée comme une commune isolée.

Une délibération a été prise le 15 décembre 2005 pour décider de l'élaboration du PDU qui, à partir d'un diagnostic et de scénarii prospectifs visera l'élaboration d'organisations concernant le transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement, en recherchant l'équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilité d'accès, d'une part, et la protection de l'environnement et de la santé, d'autre part.

L'élaboration du PDU permettra de définir des orientations et des mesures en matière de déplacement, de stationnement et d'environnement selon plusieurs perspectives :

- Protection de l'environnement, développement durable, santé, qualité de vie,
- Urbanisme, développement économique,
- Cohésion sociale et territoriale,
- Sensibilisation, information du public,
- Démarches incitatives et partenariales avec les entreprises,
- Affirmation de la stratégie de la Communauté d'Agglomération.

Ce travail sera réalisé en 2007 et 2008.

10 - ÉLABORATION DE LA CARTE DE BRUIT ET DU PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT - DOCUMENT DE TRAVAIL – CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

RAPPORTEUR : M CHEINET

Une directive européenne du 25 octobre 2002 prévoit la mise en place d'un dispositif d'évaluation et de gestion du bruit dans les grandes agglomérations et à proximité des grandes infrastructures de transport. Cette directive impose l'élaboration d'une carte de bruit et la transmission de ses données à la Commission Européenne.

La loi du 26 octobre 2005 a rendu obligatoire l'élaboration de cartes de bruit et de plans de prévention du bruit dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Martigues et Port-de-Bouc font partie de l'agglomération marseillaise, mais en même temps comme la CAOEB est compétente en la matière, il semblait utile pour faire un état des lieux, d'inscrire aussi la commune de Saint-Mitre-les-Remparts. C'est donc pour l'ensemble du territoire communautaire que nous nous apprêtons à répondre aux objectifs de la loi, et que nous proposons d'engager des conventions, et des études avec des bureaux spécialisés pour réaliser une carte de bruit qui nous permettra de localiser, d'évaluer, et le plan nous permettra ensuite de prévenir.



L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h00.



Le Président,

Gaby CHARROUX